

# SÉNAT

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1962.

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, por-  
tant approbation du Plan de développement économique et  
social.*

TOME IX

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jean Fleury, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgout, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Puzet, Paul Pelleray, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>er</sup> législ.) : 1573, 1707, 1712, 1714 et in-8° 403.

Sénat : 237 (1961-1962).

## SOMMAIRE GENERAL DU RAPPORT

---

TOME I. — **Ensemble du projet.** — M. Henri Longchambon, rapporteur.

TOME II. — **Aménagement du territoire et économies régionales.** — M. Etienne Dailly, rapporteur.

TOME III. — **Habitation.** — M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur.

TOME IV. — **Agriculture et industries agricoles et alimentaires.** — M. Raymond Brun, rapporteur.

TOME V. — **Energie.** — MM. Henri Cornat et Georges Bonnet, rapporteurs.

TOME VI. — **Industries, commerce et artisanat.** — M. René Jager, rapporteur.

TOME VII. — **Transports et tourisme.** — M. Auguste Pinton, rapporteur.

TOME VIII. — **Ports maritimes, marine marchande et pêches maritimes.** — M. Joseph Yvon, rapporteur.

TOME IX. — **Postes et télécommunications.** — M. Joseph Beaujannot, rapporteur.

TOME X. — **Eau.** — M. Maurice Lalloy, rapporteur.

TOME XI. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — M. Henri Lafleur, rapporteur.

TOME XII. — **Examen des articles.**

---

Mesdames, Messieurs,

La question qu'il convient tout d'abord de se poser est la suivante : le IV<sup>e</sup> Plan de développement économique et social peut-il permettre d'atteindre, en matière de Postes et de Télécommunications, les objectifs qu'il se propose, c'est-à-dire d'équiper et de moderniser ces deux grands services essentiels à notre expansion économique et aux relations publiques de notre pays ?

Bien qu'au cours des années récentes les crédits mis à la disposition de ces deux importantes activités aient été sans cesse augmentés, le programme limité auquel le IV<sup>e</sup> Plan a été contraint de s'arrêter nous oblige à *répondre par la négative*.

Nous étudierons successivement les SERVICES POSTAUX et ceux des TÉLÉCOMMUNICATIONS.

### I. — Services postaux.

En ce qui concerne ceux-ci, il s'agit essentiellement de faire face à l'augmentation générale du trafic résultant de l'accroissement démographique, du développement intellectuel des populations, de l'intensification des échanges dus aux facilités et à la rapidité des moyens de communication et d'améliorer les conditions de travail du personnel — en résumé, de répondre aux nécessités économiques et sociales croissantes.

Lors des études préliminaires, un programme avait été établi dans ce sens afin d'être inclus dans le IV<sup>e</sup> Plan. Il tenait largement compte des enseignements recueillis précédemment avec le III<sup>e</sup> Plan et de l'évolution d'une situation qui s'avérait particulièrement délicate. On pouvait espérer qu'on serait en mesure, sinon d'améliorer absolument la situation, du moins de pallier les difficultés présentes les plus caractérisées en remédiant à l'insuffisance des moyens d'action mis en œuvre et en mettant à profit les ressources qu'offre la technique pour moderniser les services postaux (notamment les services de tri et de manutention).

Mais les crédits sollicités à cet effet ayant été notablement réduits dans l'agencement final du Plan, les autorisations de programme prévues au projet initial ont dû être bouleversées et tout espoir d'une amélioration sérieuse est maintenant inévitablement compromis si l'on s'en tient aux chiffres énoncés.

La part réservée aux services postaux et financiers (si nous n'obtenons pas des crédits supérieurs à 4.500 millions de nouveaux francs pour l'ensemble des services des Postes et Télécommunications) serait réduite à 153 millions de nouveaux francs environ, au lieu de 222 millions qui étaient jugés indispensables.

L'adoption d'un programme aussi restreint aurait, en ce qui concerne la Poste, *les conséquences suivantes* :

— importants retards dans l'organisation et l'aménagement rationnels des grands centres de tri, qui sont l'élément indispensable à la bonne marche et au maintien de la qualité du service ;

— insuffisance croissante des locaux mis à la disposition des services postaux ;

— retard, également, dans la mise en place de dispositifs mécaniques — voire automatiques — de tri des lettres et des paquets, dont l'utilisation est de plus en plus largement réalisée dans les services postaux des autres pays ;

— ralentissement dans les nouvelles facilités susceptibles d'être accordées au public par l'installation de « bureaux muets » ;

— réduction du programme de motorisation de la distribution ;

— impossibilité de faire face à des besoins élevés en personnel ;

— améliorations différées en ce qui concerne les conditions de travail des agents.

## II. — Télécommunications.

Leur situation est encore beaucoup plus préoccupante.

Les conséquences fâcheuses d'une *politique de sous-investissement* pratiquée depuis de longues années a placé la France dans la situation d'un pays sous-développé en matière de télécommunications. Notre retard en ce domaine est tel, comparativement à

l'ensemble des principaux pays européens, qu'il ne peut manquer de faire l'objet de notre inquiétude.

*Sur le plan de la densité téléphonique* (nombre de postes utilisés par 100 habitants), la France n'occupe que le 16<sup>e</sup> rang dans le monde, le 12<sup>e</sup> rang en Europe et, ce que nous considérons comme plus grave : le 5<sup>e</sup> rang parmi les six pays du Marché Commun. Cette amère constatation ne doit pas nous faire méconnaître l'ingéniosité des chefs compétents et dévoués d'une Administration qui compte des hommes de très grande expérience, figurant parmi les novateurs dans le domaine des Télécommunications.

Une telle situation apparaît pour le moins aberrante, en ce qui concerne les Télécommunications, surtout en période d'expansion économique et de compétition internationale ; elle est même inadmissible car, avec tous les éléments techniques à notre disposition, nous sommes absolument incapables de faire face à des nécessités primordiales et incontestables.

Lors de l'élaboration du IV<sup>e</sup> Plan, les responsables de nos liaisons téléphoniques avaient sollicité un total de dépenses d'investissements pourtant assez modeste mais pouvant permettre une amélioration progressive de la situation : ils ont été invités à réduire leurs demandes dans la limite des 4.500 millions de nouveaux francs accordés pour l'ensemble des Postes et Télécommunications. Ainsi un programme de réalisations urgentes, fort judicieusement établi, se voit réduit dans des conditions telles que nous pouvons craindre non plus une amélioration mais une dégradation redoutable.

Les chiffres parlent, en effet, d'eux-mêmes :

110.000 demandes d'installations téléphoniques non satisfaites en fin d'exercice 1960 ;

120.000 à la fin de 1961 ;

et, en 1962, le nombre des demandes ne cesse de croître de mois en mois, tel un courant impossible à endiguer, qui submerge les prévisions les mieux établies ! Le taux d'accroissement annuel des abonnés au téléphone était supposé être de 5 1/2 p. 100 au début de 1962 pour atteindre 8 p. 100 en 1966. Or, ce taux atteint déjà près de 6 p. 100 actuellement, ce qui n'a pas empêché les demandes en instance d'augmenter de près de 8 p. 100 !

Les équipements nouveaux qu'on se promettait de réaliser, si les crédits initiaux avaient été accordés, devaient permettre d'écou-

ler un trafic en hausse progressive de 7 p. 100 en 1962, à 9 p. 100 en 1966, en ce qui concerne le trafic intérieur et une hausse régulière et annuelle de 15 p. 100 en ce qui concerne le trafic international. On pensait, tout au moins, arriver à une certaine stabilisation, avec l'espoir qu'il serait possible de faire mieux grâce aux aménagements financiers qui pourraient être obtenus par la suite. La France, en effet, avec les installations obtenues par la mise en œuvre du IV<sup>e</sup> Plan, se serait seulement située, avec un peu plus de 7 abonnés principaux pour 100 habitants, dans la situation de la Suisse en 1939 et de la Grande-Bretagne en 1953 !

Certes, bien que comprimé au maximum à la demande de l'Administration des Finances, ce programme entraînait une augmentation quelque peu sensible des dépenses d'investissement par rapport aux années antérieures, mais il est permis de penser que l'amélioration notoire de la situation financière du pays et la nécessité absolue d'un effort sérieux d'investissements dans le domaine des Télécommunications permettrait à l'Administration des Postes et Télécommunications de disposer de moyens financiers dans une très large mesure. On était d'autant mieux fondé à nourrir de telles espérances que la réalisation d'installations durables et utiles s'avérait d'une rentabilité assurée ; ne sait-on pas que chaque abonnement nouveau se traduit dans le bilan de l'exploitation des Télécommunications par un bénéfice assuré ?

Sans doute l'ampleur de l'infrastructure à réaliser peut sembler considérable si l'on veut aboutir à une remise en ordre suffisante. Mais l'exemple fourni par divers pays étrangers, notamment l'Italie, le Japon et la République fédérale allemande, montre que, dans le domaine des Télécommunications, des retards importants peuvent être comblés à une cadence assez rapide. Ces trois pays, partis d'un niveau bien inférieur à celui de la France, l'ont déjà dépassée actuellement parce qu'ils ont estimé à leur valeur exacte le volume des investissements en ce domaine et n'ont pas ignoré le rôle primordial des moyens de transmissions pour l'expansion économique et les relations vitales d'une nation.

Il faut souligner que, si l'on doit véritablement s'en tenir au programme réduit fixé pour le IV<sup>e</sup> Plan, tout effort de redressement devient impossible, puisqu'il faudra opter entre la poursuite à une cadence moins longue du raccordement des nouveaux abonnés au réseau téléphonique et le maintien à un niveau à peine tolérable

des moyens d'écouler le trafic, en croissance ininterrompue, des abonnés actuels. Il semble qu'on ait déjà choisi la seconde solution : les conséquences du manque de circuits, que beaucoup d'entre nous peuvent souvent constater, se révèlent encore plus désastreuses que le retard apporté aux demandes d'abonnements. Nous pouvons également appréhender le non-remplacement de centraux hors d'âge qui sont d'un entretien dispendieux. En 1962, aucun remplacement ne peut être envisagé dans la capitale où pourtant 62.000 lignes sont en service, dans les conditions que l'on peut imaginer, depuis plus de 32 ans !

*La modernisation apparaît, elle aussi, sévèrement touchée, surtout dans les domaines du développement de l'automatique interurbain et de la mécanisation des tâches, alors qu'elle devrait être en plein renouveau technique. Qu'on le veuille ou non, il faudra bien prévoir un accroissement des effectifs si l'on veut pallier les difficultés grandissantes résultant de l'abondance du trafic et toutes les conséquences de ce sous-investissement ; le chiffre de 2.000 emplois supplémentaires a été évoqué et nous ne croyons pas qu'il soit éloigné de la réalité.*

En vérité, le problème à résoudre peut se présenter ainsi :

— ou bien les investissements les plus indispensables seront réalisés sur les bases du programme initial (ce que nous souhaitons) en apportant beaucoup de persévérance dans la préparation et l'exécution des programmes annuels, ce qui permettrait d'améliorer la situation dans un délai néanmoins assez long ;

— ou bien ils resteront réduits dans la proportion imposée et nous assisterons à la décevante dégradation que nous avons signalée.

Entre les deux propositions, il y a une différence de coût inférieure à un milliard de nouveaux francs, ce qui, compte tenu du pourcentage d'autofinancement, réduit l'appel complémentaire au marché financier à moins de la moitié de cette somme. Il paraît pour le moins surprenant que, dans la conjoncture actuelle, un supplément de l'ordre de 100 millions de nouveaux francs par an puisse constituer une lourde charge pour un marché financier. Ce qui dans la réalité rend le problème plus difficile, c'est qu'il n'y a pas d'individualisation des exploitations, de sorte que, pour l'ensemble des Postes et Télécommunications, les excédents d'exploitation

des Télécommunications sont, comme on l'a souvent déploré, absorbés pour une bonne part par le budget général grâce au truchement du déficit des Services financiers.

Non seulement, en effet, les possibilités d'appel au marché financier sont étroitement limitées par les autorités de tutelle, qui s'attribuent ainsi en quelque sorte un droit de veto sur les investissements, mais une part très importante des excédents d'exploitation, source d'autofinancement, est encore purement et simplement annihilée par le jeu d'une contribution aux charges des Services financiers.

Or, d'une part, les Services financiers appartiennent à l'ensemble des Postes et Télécommunications et, à ce titre, l'ensemble des recettes devant être comparé à l'ensemble des dépenses, le déficit structurel des Chèques postaux devrait être compensé, à due concurrence, par les excédents des autres services ; mais, d'autre part, les fonds des Chèques postaux ne peuvent dans aucune mesure servir à financer les investissements dans le domaine des Postes et Télécommunications car ils sont à la disposition du Trésor. Cette façon de faire apparaît pour le moins spécieuse, car on ne voit guère pourquoi les Postes et Télécommunications devraient subventionner la collecte des fonds en question pour le Trésor, ni même pourquoi les fonds déposés aux Chèques postaux par les usagers, dans les mêmes conditions que ceux déposés en compte courant dans les banques, ne sont pas traités de la même manière.

Toute politique tendant à retirer aux Services financiers des Postes et Télécommunications le droit de gérer les fonds déposés par leurs usagers, dans des conditions leur permettant au moins d'équilibrer leur gestion, est *une politique qui condamne toute expansion du service des Chèques postaux*. Lorsqu'elle s'accompagne, comme c'est actuellement le cas, d'une confiscation de fait des excédents des autres branches d'exploitation pour combler un déficit systématique, on doit admettre que c'est ainsi l'ensemble des Postes et Télécommunications qui est condamné à l'asphyxie.

Ce n'est pas un des moindres paradoxes de l'époque que de maintenir dans un état d'étiollement continu un service public essentiel, sous le prétexte de difficultés financières ressenties à un moindre degré dans d'autres domaines. Le financement des investissements de l'ensemble des Postes et Télécommunications (parmi lesquels ceux des Télécommunications sont de loin les plus



importants) par une part des fonds libres des Chèques postaux, serait une solution rationnelle et équitable, bénéfique pour les usagers, pour les services et pour l'ensemble de la Nation. Nous voulons encore espérer que cette vérité sera enfin bientôt reconnue.

\*  
\* \*

Telles sont les observations qu'à propos de l'examen du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social votre Commission des Affaires économiques et du Plan présente sur les problèmes relatifs aux POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, traités dans la V<sup>e</sup> partie, chapitre VI, sous-chapitre 2, du IV<sup>e</sup> Plan.